

La situation économique des femmes âgées

Autor(en): **C.P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **42 (1954)**

Heft 817

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-268228>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

Compte de chèques postaux I. 943

FONDATEUR DU JOURNAL Emilie GOURD RÉDACTION M ^{me} WIBLE-GAILLARD, 10, rue des Granges ADMINISTRATION ET ANNONCES M ^{me} Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex	Organe officiel des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	ABONNEMENTS	
		SUISSE 1 an	Fr. 6.— (ab. min.)
		Abonnement de soutien	8.—
		Le numéro	0.25
		Les abonnements partent de n'importe quelle date	

Cherchez non point
la façon de rendre
les conflits irrépara-
rables mais, tout au
contraire celle de les
mener si possible à
une équitable solu-
tion.

Ph. BRIDEL.

Une voix qui s'est tue

On trouvera, en 2^{me} page, un article sur le regretté Dr Muret. Nous publions ici quelques lignes adressées par lui à notre journal, lors du 30^{me} anniversaire de cet organe, en novembre 1942. Reportons-nous à cette période angoissée et nous sentirions l'optimisme reconfortant de tels propos.

Le Mouvement Féministe a participé intensément à la vie et à l'évolution de la Société des Nations et a vécu sa grandeur et sa décadence. Il a fidèlement suivi le développement, les progrès et, hélas, aussi, les reculs de l'idée féministe et suffragiste dans certains pays déjà libérés, mais où la notion même du suffrage universel a disparu. Cette brillante activité internationale ne l'a pas empêché de prendre une part considérable au développement du féminisme dans notre pays et de signaler et relater les efforts de nos sociétés féministes, les campagnes en faveur du suffrage féminin et bien d'autres...

En un mot, il a été le miroir et l'écho d'une grande époque, il a fait preuve d'une féconde et belle activité et c'est ainsi que, malgré toutes les difficultés, qui ont fait sombrer tant de périodiques, il a survécu et tenu dignement et vaillamment sa place importante que lui a acquise depuis longtemps sa créatrice et rédactrice, Mlle Gourd. Sans se laisser décourager, il a maintenu bien haut le flambeau de la justice, de la liberté et de la démocratie contre certaines tendances rétrogrades et, toujours fidèle à la belle devise genevoise: Post tenebras lux, il a, malgré tout, conservé et réussi à entretenir chez ses lecteurs des deux sexes l'espoir en un avenir meilleur. Aussi mérite-t-il les félicitations et la reconnaissance de tous ceux qui croient encore au progrès humain. Puisse celle, qui en est l'âme et la mère spirituelle présider longtemps encore à la noble activité du Mouvement Féministe, qui fête aujourd'hui le trentième anniversaire de sa fondation!

Dr M. Muret
Professeur honor. à l'Université
de Lausanne.

Comment sortir de l'impasse

(suite)

Nous avons publié dans le Mouvement du 3 avril, la première partie de l'interpellation du député F. von Roten, au Grand Conseil valaisan, où il propose d'introduire le suffra-

ge féminin, non par la voie des scrutins électoraux, mais au moyen de demandes écrites, adressées par des femmes à leurs autorités communales.

On reprochera peut-être à ce chemin d'être injuste en disant « ou toutes ou aucune ! » Mais ce reproche tombe à faux. Car en premier lieu, on peut dire que la femme qui ne fait pas la demande d'être élue n'a subi aucune injustice si elle n'est pas admise à voter.

On pourrait aussi dire qu'inégalité il y a, puisque dans certaines communes le Conseil admettra les électrices tandis que dans d'autres il ne les admettra pas. Cela est vrai, mais chaque admission d'une seule femme sur une liste électorale sera un peu d'injustice en moins, ce qui vaut bien une petite inégalité. Chaque femme qui est, en moins, privée des droits politiques rétablit un peu l'injustice existante qui sera complètement supprimée le jour où toutes les femmes qui en font la demande seront admises sur les listes électorales. Ce chemin que nous indiquons tient compte de la dignité individuelle de chaque

personne humaine. Ce que les féministes veulent, ce n'est pas de faire entrer par fourrées les femmes dans la vie politique, mais qu'une femme ne se voie refuser le droit de dire son mot, uniquement parce qu'elle est femme.

On nous opposera peut-être que le Tribunal fédéral a déjà condamné notre procédure. Ce n'est pas vrai. Le Tribunal fédéral a eu à se prononcer une fois sur un recours de droit public fait par une femme, à laquelle on refusait l'inscription dans le registre électoral. La recourante fut, il est vrai, déboutée, mais la question avait été examinée par le Tribunal fédéral uniquement sous l'angle de l'arbitraire. C'est-à-dire que le Tribunal fédéral a dit que le refus de porter une femme dans le registre électoral n'était pas arbitraire, puisque cela avait toujours été pratiqué comme cela en Suisse. Mais le Tribunal fédéral ne s'est jamais prononcé sur la question positive de savoir s'il serait anticonstitutionnel de porter une femme sur les registres électoraux. Et cet arrêt du Tribunal fédéral date d'ailleurs de l'an de grâce 1887, et l'on peut supposer que l'air du Palais de Mont-Repos en 1954 sera tout de même un peu plus féministe qu'en 1887. Ce chemin nous reste donc grand ouvert et je crois que nous devrions nous hâter de le prendre.

(suite en page 3)

La situation économique des femmes âgées

d'après un rapport des Nations Unies

Personne n'ignore combien difficile et parfois tragique peut être la situation des personnes âgées en quête de travail. Et l'on reconnaîtrait volontiers que cette situation est encore plus difficile pour les femmes que pour les hommes.

C'est pour jeter quelque lumière sur ce problème que le Secrétaire général de l'ONU a établi un rapport sur « L'accès de la femme à la vie économique » au bénéfice de la Commission de la condition de la femme actuellement à New-York.

L'étude des difficultés éprouvées par les femmes relativement âgées pour trouver un travail, fait l'objet principal du rapport qui met cependant en lumière, assez paradoxalement, l'augmentation constante du nombre des femmes salariées.

Les obstacles principaux

Le rapport passe en revue la situation dans plusieurs pays d'Europe, aux Etats-Unis, en Afrique du Sud et en Nouvelle-Zélande, et arrive à la conclusion que la femme de 40 ans ou plus, qui désire obtenir — ou conserver — un emploi, se heurte à cinq obstacles principaux qui n'épargnent d'ailleurs pas entièrement les hommes placés dans les mêmes circonstances.

1) On hésite à employer les personnes âgées — hommes et femmes — parce qu'on pense que leurs capacités physiques et intellectuelles, surtout dans le cas des femmes, sont inférieures à celles des jeunes travailleurs.

2) L'employeur n'est pas disposé à verser à une caisse des pensions, pour un travailleur âgé, des contributions qui seraient plus élevées que celles qu'il aurait à payer pour un jeune travailleur, contributions généralement plus élevées dans le cas des femmes qui ont une vie moyenne plus longue que celle des hommes.

3) Les personnes âgées se heurtent aux pratiques suivies pour faire place aux jeunes et faciliter leur avancement, limite d'âge pour

l'accès à un emploi (de 35 à 30 ans) et retraite obligatoire de 60 ou 65 ans.

4) La femme, plus souvent que l'homme, cherche à reprendre un emploi à un âge relativement avancé, lorsque ses enfants sont élevés ou qu'elle a perdu son mari, ou encore à la suite d'un divorce ou d'une séparation de corps. Elle se trouve alors handicapée par son manque de formation et d'expérience.

5) Il y a enfin, le préjugé traditionnel de certains employeurs contre les femmes, qui les incite à engager de préférence un homme et, s'ils engagent une femme, à lui donner un salaire inférieur.

Difficultés régionales

D'autres difficultés encore résultent de conditions locales. Mais dans l'analyse par pays qu'en fait le rapport, il y a lieu de noter que les sources d'information sont souvent officielles ou même non officielles et peuvent ne pas toujours se prêter à une généralisation.

Cependant, la croyance que le public préfère avoir affaire à des employées jeunes, dans les métiers où celles-ci sont en contact avec le public, semble être répandue parmi les employeurs en Belgique, au Canada, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.

Dans plusieurs pays également, on constate que les fluctuations de l'état de santé des femmes âgées ont une influence sur le rendement et la stabilité du travail.

On trouve en France et en Finlande que les femmes âgées éprouvent plus de difficultés à se défaire de certaines habitudes et à s'adapter à des situations nouvelles; en France, que l'âge intervient comme un critère d'élimination lorsqu'il s'agit de travaux de force ou de travaux effectués à un rythme accéléré ou encore lorsque l'entreprise est contrainte de débaucher du personnel.

Les mérites de l'âge

Cependant, ici et là, apparaissent quelques remarques encourageantes. D'une organisation féminine internationale vient cette remarque concernant le Canada: « L'assurance et la compréhension dont font preuve les femmes relativement âgées, sont souvent

des qualités hautement prisées par l'employeur, aussi bien que par le public ». Mieux encore, cette réponse à une enquête entreprise par une institution britannique: « En ce qui concerne d'une façon générale le rendement des travailleurs âgés, la plupart des employeurs indiquent dans leurs réponses qu'ils ont une influence stabilisatrice, car ils sont plus sûrs et plus consciencieux, effectuent du travail de meilleure qualité, et bien que moins rapides que les jeunes, travaillent avec régularité toute la durée de la journée ».

De Belgique provient une remarque analogue: les déficiences dues au vieillissement sont souvent compensées par un développement ou l'apparition de nouvelles qualités, la perte de mémoire par plus d'attention et de méthode, l'initiative et l'énergie par la patience, la discipline et la prudence.

Il y a de plus en plus de femmes salariées

Les chiffres cités par le rapport semblent indiquer que la balance ne doit pas être dans l'ensemble trop défavorable puisque le nombre des femmes ayant un emploi actif est en augmentation dans la plus grande partie du monde occidental. Aux Etats-Unis, par exemple, le nombre de femmes salariées de plus de 45 ans était, en 1950, neuf fois plus élevé qu'en 1890. En France, le pourcentage des femmes de 45 à 49 ans qui travaillaient s'élevait, en 1936, à 47,8 % et à 51,4 % en 1946.

Une remarque faite dans le rapport à propos des Etats-Unis, aide en partie à expliquer cette évolution — la cherté de la vie ou d'autres facteurs économiques mis à part —: « Chose curieuse, certains des facteurs qui ont contribué à diminuer les possibilités d'emploi pour les hommes âgés, ont parfois eu un effet inverse en ce qui concerne les femmes. Ainsi, avec l'importance décroissante de l'agriculture et celle de la main-d'œuvre agricole dans l'activité nationale, d'une part, et d'autre part l'expansion considérable des villes, un nombre croissant de femmes obtiennent des emplois rémunérés. Pour les femmes, les possibilités d'emploi sont plus grandes dans les villes que dans les entreprises agricoles ».

DE-CI, DE-LÀ

Mme Clara Ragaz a 80 ans

L'Essor, périodique bien connu de ceux qui s'efforcent de maintenir, de créer la paix entre les humains, a publié un numéro spécial sur le service civil international. Dans ces pages, on trouvera un article de Charlotte Cottier sur *Le rôle de la femme au Service civil international* et un article de M. Ed. Privat, en hommage à Mme Clara Ragaz, qui fête son 80^{me} anniversaire. Notre journal s'associe aussi aux félicitations qui sont adressées à cette féministe et pacifiste de la première heure.

Du 30 août au 3 septembre se tiendra, à Zagreb, le Congrès mondial de la protection de l'enfance.

Le Bulletin de la Fédération internationale de l'enseignement ménager, qui a son siège à Fribourg, annonce le décès du président de cette fédération, M. Joseph Piller, magistrat professeur, homme politique éminent, le 14 février 1954.

Du 31 mars au 3 avril a été ouverte, à Berne, sous les auspices du « Bernischer Frauenbund » (sociétés féminines bernoises), une exposition fort attrayante des ouvrages exécutés à domicile par les habitantes des vallées italiennes des Grisons: tissages à la main, laine filée à la main, teinte avec des couleurs végétales, présentés par des vendeuses dans

le superbe costume du pays. On vendit pour 12 000 fr. environ de marchandises et on inscrivit de nombreuses commandes, un beau succès!

Hedy Salquin, chef d'orchestre, qui a recueilli maints lauriers dans les concours de Paris, Genève et Ostende, qui a dirigé de grands orchestres à Copenhague, Oslo, Genève, avec grand succès, a dirigé à Zurich l'orchestre de la Tonhalle, le dimanche 4 avril.

Mlle Jeanne Pelt, dont le père est directeur du Bureau européen des Nations Unies à Genève, a réussi les examens pour la carrière diplomatique et a été nommée secrétaire à l'ambassade des Pays-Bas à Oslo.

La plus haute distinction que peut décerner l'Académie des poètes américains, un prix de cinq mille dollars, a été remis à une femme, Mrs. Louise Townsend Nicholl. S. F.

La Société d'utilité publique des femmes suisses tiendra son assemblée annuelle, la 6^{me}, à Davos.

Lors de la dernière assemblée du Centre de liaison de sociétés féminines genevoises, le titre de « présidente d'honneur » a été conféré à Mme Charles Gautier.

Des acclamations ont témoigné combien les assistantes le jugeaient mérité.

UNIQUEMENT DU THÉ

Le thé ne doit séjourner en aucun cas à proximité de produits à odeurs fortes. Chez

TSCHIN-TA-NI

à Genève, 9, place du Bourg-de-Four
vous ne trouverez que du thé.

Femmes dans les commissions

Pour remplacer Mme Grote-Bourgeois, démissionnaire, le Conseil d'Etat vaudois a nommé Mlle Renée Leresche, couturière à Orbe, commissaire professionnelle chargée de la surveillance des apprenties de la couture pour les districts d'Orbe, de Cossonay et de la Vallée de Joux.

Conseil international des femmes

Du 8 au 18 juin se tiendra à Helsinki (Finlande), le troisième congrès d'après-guerre du Conseil international des femmes. Les séances auront lieu à l'Université de commerce et à la grande séance publique à l'Université d'Helsinki.

De nombreuses déléguées seront logées à la Domus academica, une maison pour les étudiants. Le comité commencera ses travaux dès le 8. A la séance d'ouverture, le 9 au soir, le Ministre de l'Éducation souhaitera la bienvenue aux déléguées dans son pays, ainsi que la présidente internationale et la présidente nationale.

Le 12, on pourra assister à une représentation en plein air de danses folkloriques, le 15 la ville offrira un thé; un grand banquet dans un restaurant en plein air aura lieu le 15. Le dimanche 13, des services religieux sont prévus pour les déléguées des diverses confessions, l'après-midi une excursion est organisée.

Dépannage familial (Genève)

L'assemblée annuelle du Dépannage familial a eu lieu le 29 mars, à l'Union des femmes.

Les rapports permettent de constater le développement de cette action si nécessaire.

1737 demandes d'aide sont parvenues à l'Office, contre 1707 en 1952, on a pu réussir 1091 dépannages, soit 32 de plus qu'en 1952, 646 demandes n'ont pu être satisfaites.

Les demandes d'aide émanent non seulement de familles ou de personnes isolées, mais aussi de pensions, de cliniques, d'institutions pour enfants ou adolescents, d'asiles, etc.

Un petit fonds vient d'être créé qui permettra de répondre à des demandes émanant de milieux qui ne peuvent prendre à leur charge la totalité du salaire demandé.

465 personnes (dont 10 hommes) sont venues demander du travail, on a pu procurer une occupation temporaire à 221 personnes

(dont 3 hommes). Parmi les personnes inscrites, les confédérées sont les plus nombreuses, puis viennent les Genevoises, les Françaises et les ressortissantes de 33 nationalités. L'Office reçoit une moyenne de 16,5 visites par jour.

Au Centre des premières auditions (Genève)

Le programme de cette vingt-deuxième séance fut remarquable par la valeur des œuvres présentées et la qualité des interprètes.

M. René Matthes, de Bâle, compositeur, professeur et directeur de chœurs, fit entendre ses premières œuvres pour piano: Toccata, Carillon (inspiré d'une lettre de Daudet) et Sonata divertente, interprétés avec précision et vie par Mme Hélène Zumsteg (Bâle).

De M. Paul Matthey (La Chaux-de-Fonds), ce furent trois mélodies spirituelles pour baryton et orgue, d'une inspiration profonde, et quelques pages intéressantes pour clavecin (Suite vénitienne). Pour clavecin également, Mlle Doris Rossiaud interprétait avec esprit et goût quatre pièces de Mme Rössgen-Champion (Genève-Paris), pièces aux jolis contours mélodiques et fort bien écrites pour l'instrument.

M. Al. Mæschinger (Bâle), (D'un cahier valaisan, pour piano), d'une sensibilité moins fine, est doué d'un tempérament lyrique.

Enfin cinq mélodies pour baryton et piano de M. Villa-Lobos (Brésil), toutes inspirées du folklore de son pays, pleines de charme et de couleur exotiques.

Remercions sincèrement Mmes Zumsteg, Rossiaud et M. Fred Fuller, qui contribuèrent pleinement au succès de la soirée.

C. P.

Si notre journal vous intéresse, aidez-nous à lui trouver des abonnés.

Ecole Lémania

LAUSANNE

Maturité, baccalauréats
Diplômes de commerce et de langues
Classes préparatoires
des l'âge de 10 ans

Dr Maurice Muret

La grande famille des suffragistes vaudoises et suisses est plongée dans le deuil par la mort du Dr Maurice Muret, survenue le 11 avril, à l'âge de 91 ans. Pendant près de cinquante ans, M. le Dr Muret a été le plus chaud défenseur des droits politiques de la femme, avec une constance, une gentillesse, un dévouement sans bornes.

Comme tous les gynécologues, le Dr Muret aimait les femmes. «Ma profession, dit-il, lorsqu'on fête à Lausanne ses 80 ans, devait m'amener à soutenir les femmes; tout ce que j'ai vu dans ma vie professionnelle devait faire de moi le champion des femmes. Ce travail féministe a été pour moi un enrichissement et m'a mis en contact avec celles qui travaillent pour le relèvement de la femme, c'est-à-dire l'élite féminine du pays, laquelle m'a appris beaucoup de choses».

Le Dr Muret, avec un dévouement et un désintéressement total, avec une ardeur jamais lasse, a combattu pour le suffrage féminin, n'épargnant ni son temps, ni sa peine, pour réfuter les vains arguments qu'on oppose aux droits de la femme, pour répandre nos idées, pour rendre la propagande plus active, plus persuasive. La lenteur du progrès féministe ne le décourageait pas; il savait que les idées justes finissent toujours par triompher et souvent, il a relevé les progrès du féminisme dans la vie quotidienne. Il s'en réjouissait.

Avec quelle bonne volonté il se mettait à la disposition des organisations d'assemblées pour y parler du suffrage, que d'articles il a écrits, que de brochures il a publiées! Il a été, de 1912 à 1947, le vice-président de notre association vaudoise (il voulait que la première place revînt à une femme) et il a été très longtemps le vice-président de la section lausannoise; bien qu'il eût donné sa démission de membre du comité, il venait encore aux séances, et nous l'y vîmes pour la dernière fois, chez Mlle Quinche, en mars 1952. Il arrivait aux séances avec des idées pleines son agenda, il faisait des suggestions, avait des projets de conférences. Ce qu'il a entrepris pour nous de démarches, ce qu'il a travaillé pour nous est inappréciable. Et son élan, son courage moral provenaient de ce

qu'il avait foi inébranlable dans le progrès humain.

Son féminisme, M. Muret l'a dépensé non seulement à lutter pour le suffrage féminin, mais à aider, à secourir, à encourager les femmes dans le malheur. Que de femmes il a reconfortées dans ses consultations de la Policlinique! C'est pour les femmes malheureuses, abandonnées, qu'il a créé en 1912, avec Mme Chavannes-Hay, le Foyer maternel, pour les mères non-mariées, d'abord à Lutry, aujourd'hui à Epalinges. Il s'est occupé d'antialcoolisme, de la lutte contre les maladies vénériennes, de la lutte contre le cancer.

Il a prononcé partout dans le pays de nombreuses conférences sur la femme éternelle mineure, sur les soi-disants arguments contre le suffrage féminin, sur la révision de la Constitution fédérale pour qu'y soit introduit le suffrage féminin. Il y a eu vingtaine d'années, il a fait campagne pour que soit reconnu la valeur du travail ménager; il a émis à ce sujet des solutions pratiques, suggérant des pourcentages. Il a publié une brochure, «Estimation de la valeur économique et rémunération éventuelle du travail de la femme dans son ménage». Ses idées exposées dans notre journal lui avaient valu deux désabonnements! Combien l'on a de peine à admettre des idées nouvelles!

Le Dr Muret était un ami de notre journal, s'était associé à ses joies, à ses difficultés; il le lisait attentivement, il y correspondait.

Tout ce travail, toute cette ardeur à défendre une cause juste n'ont pas été vains. Si le Dr Muret n'a pas vu triompher en Suisse le suffrage féminin, il a vu le féminisme se développer, la position de la femme légèrement améliorée, la considération grandir. Et il était le premier à s'en réjouir. Le courage moral de cet homme, sa patience, sa ténacité tranquille, nous demeure un exemple. Le Dr Muret a marqué de son empreinte tout le travail féministe dans le canton de Vaud. Celles qui continuent la tâche s'efforceront de se montrer dignes de lui.

S. Bonard

Les Hôtels maternels à l'assemblée d'Aide et de conseils

«Aide et conseils aux futures mères» avait eu l'heureuse idée de faire suivre sa partie administrative d'une conférence sur les «Hôtels maternels». Elle avait fait appel pour cela à une personne tout spécialement qualifiée pour parler de ces utiles institutions. En effet, Mlle Amiot est directrice, à Paris, d'un foyer d'accueil pour enfants et mères non mariées, qui a été créé le 8 juin 1949, et abrite actuellement vingt-cinq jeunes mères et leur bébé. Les pensionnaires de l'hôtel maternel dirigé par Mlle Amiot peuvent y séjourner jusqu'à ce que l'enfant ait atteint une année. Pour être admise dans ce foyer, il suffit de présenter un certificat de travail et un certificat médical. Aucune question n'est posée à la jeune femme qui se présente à l'hôtel; on ne lui demande ni d'où elle vient, ni ce qu'elle a fait. On met à sa disposition une chambre particulière qu'elle partage avec son enfant. Durant la journée, tandis que la mère est à son travail, l'hôtel prend son enfant en charge et le confie aux soins d'une infirmière. Mais à son retour le soir, comme d'ailleurs le matin avant son départ et pendant ses jours de congé, la mère s'occupe exclusivement de son enfant. Le but primordial de ces foyers est de créer des liens toujours plus étroits entre la mère et son enfant. Ces femmes, qui souvent arrivent à l'hôtel désespérées, repliées sur elles-mêmes, après avoir vécu quelque temps dans cette atmosphère familiale et sans contrainte, reprennent goût à la vie. Sous la direction d'une personne spécialisée, elles apprennent à soigner leur bébé. Parfois l'occasion se présente pour elles de fonder, de nouveau, un foyer, et ces unions sont généralement heureuses, car la jeune femme a pris conscience de ses responsabilités.

Evidemment, tous les cas sont différents; mais ce qui est commun à toutes ces mères, c'est qu'elles quittent l'hôtel maternel attachées à leur enfant. Magnifique résultat pour les femmes de cœur qui consacrent leur temps à ces œuvres de sauvetage.

La durée du séjour à l'hôtel est variable; mais il restera un véritable foyer pour celles qui souvent n'en ont pas connu d'autre et elles auront plaisir à y revenir en visite.

En conclusion, Mlle Amiot a exprimé le désir de voir se développer la formule des hôtels maternels dont le but est de garder l'enfant à la mère et la mère à l'enfant!

Cet émouvant exposé fut suivi d'une brève causerie de Mlle Favre, major de l'Armée du Salut, qui a parlé d'une institution à

Joséphine Butler, inspiratrice

L'époque du 75^{me} anniversaire de «Sou Joséphine Butler» a été marquée par une sé-

rie près semblable à celle dirigée par Mlle Amiot, et qui se trouve à Serrière, près de Neuchâtel. Ancienne maison d'éducation, acquise il y a deux ans par l'Armée du Salut, La Ruhe est également un foyer d'accueil ouvert aux mères non mariées et à leur enfant. D'ailleurs, la plupart des pensionnaires sont elles-mêmes des enfants illégitimes. Lorsqu'elles en ont la possibilité, ces jeunes femmes travaillent dehors, sinon on les occupe dans la maison. Une nurse expérimentée leur apprend à soigner leur enfant. La surveillance médicale est confiée à un médecin spécialiste d'enfants. Le foyer fournit à prix réduit de la laine à tricoter. Avec du tact et de l'amour, on a vite fait de conquérir le cœur de ces jeunes mères, a déclaré Mlle Favre et elles sont très sensibles à l'affection témoignée à leur bébé.

Toute l'activité de ces foyers maternels est basée sur le travail et le bien-être de la mère et de l'enfant. On ne peut qu'admirer ces expériences si émouvantes, réalisées avec des moyens modestes, qu'on voudrait bien voir s'intensifier chez nous.

Fanny May

Le Foyer d'Epalinges (Vaud)

Le Foyer maternel, qui reçoit et soigne les mères célibataires, a tenu, le 30 mars, dans sa nouvelle maison d'Epalinges, son assemblée générale, en présence de Mme Chavannes-Hay, membre fondateur.

La nouvelle maison et ses installations correspondent aux désirs de ceux qui y travaillent et de celles qui y viennent accoucher. Le climat, rude et sain, est un stimulant, et bien des enfants chérissés, lui doivent une meilleure santé. Le Foyer a reçu vingt pensionnaires de 16 à 38 ans, qui ont donné naissance à 14 garçons et 8 filles.

Mlle Burricod, directrice, et son aide, Mlle Reymond, veulent le meilleur d'elles-mêmes à la conduite de la maison. MM. les Drs Gaulis et Cordey, de Lausanne, le Dr Maurice Obrist, d'Epalinges, prodiguent leurs soins dévoués aux mères et aux enfants.

Mlle Burricod parla du travail dans la maison, où reviennent les anciennes pensionnaires dont plusieurs aimeraient rester au Foyer, y bénéficier de son appui moral; leur enfant serait soigné tandis qu'elles travailleraient. Le comité caresse le projet d'une annexe pour garder, sous sa protection, celles qui le désirent.

rie d'exposés sur les œuvres sociales actuelles qu'elle a inspirées.

Initiatives diverses en Suisse et en France

Riches journées que celles qui marquèrent le 75^e anniversaire du Sou J. Butler, les 2 et 3 avril, à Genève, sous la présidence de Mme Emilie Droin de Morsier. Nombreuses furent les déléguées qui vinrent de Suisse, quelques-unes de France, une d'Allemagne. Deux thèmes d'étude retinrent l'attention des participantes: le reclassement des prostituées et le problème de la jeunesse en face des périls qui la menacent.

Restons-en à la prostitution et suivons sœur Christine au long de ses pèlerinages nocturnes dans les ruelles de Stuttgart, où rodent les soldats noirs de l'armée d'occupation américaine à la recherche des filles et des plaisirs faciles. Depuis trois ans, sœur Christine part ainsi presque chaque nuit, toute seule, coiffée de son petit bonnet blanc, avec pour tout bagage son cœur et son sourire; sans argent, sans foyer où ramener ses protégées, elle part s'emporter l'amour là où grimacent ses pires caricatures... Sœur Christine est rattachée à la Mission de minuit et on lui a promis du renfort.

Sous un autre petit bonnet blanc: deux yeux magnifiques et une force indomptable: sœur Sophie Manuel. Les rues de Bâle sont son lot. Chemins secrets, action silencieuse, car pour arracher leurs proies aux vautours, il faut — dit-elle — que nous soyons cachées en Christ. Les vautours ont la vue perçante. Sœur Sophie connaît toutes leurs ruses. Mais rien n'est vain dans la foi, affirme-t-elle avec héroïsme, bien que ses déceptions soient, pour elle comme pour les autres, presque quotidiennes.

Parallèlement à ce travail essentiellement de cure d'âmes, se poursuit à Bâle une activité complémentaire sous la forme de l'atelier de travail Erika et du foyer Leonardsheim, créés et contrôlés tous deux par Mlle Elsa Bäumli. Grâce à son tact immense, Mlle Bäumli peut mener cette tâche de front avec son activité d'assistante de police. 14 à 16 femmes travaillent chaque jour à l'atelier Erika, dirigé par une salutariste. Les ouvrières touchent un salaire de 1 fr. ou 1 fr. 50 à l'heure, salaires encore insuffisants mais déjà supérieurs à ceux de beaucoup d'usines, où ils sont entre 90 ct. et 1 fr. 40 à l'heure. Très généreux, l'Etat de Bâle a déjà octroyé 11 000 fr. à l'atelier; les dons des particuliers

affluent aussi de partout.

L'on apprit qu'un homme s'est également ouvert à Zurich, il y a quelques mois, dirigé par sœur Louise Luthard.

Les expériences réalisées par Lausanne et Paris sont également de l'ordre des choses merveilleuses. De ravissants objets exposés dans les deux salles de la Madeleine donnent d'emblée une idée de la qualité du travail effectué par ces différents ateliers (layettes, articles de lingerie, costumes de rythmiques, tabliers *hop-là!* animaux de peluche, etc.).

L'atelier de la Fraternité de St-Martin, à Lausanne, a été créé par Mme Gaillard et son équipe de dames. En quatre ans, cet atelier a vu passer 56 ouvrières, lesquelles travaillaient 4 ou 7 h. par jour et touchent un salaire unique de 1 fr. 80 à l'heure, ici aussi nettement supérieur à celui de l'usine. Car sur le plan humain et social, l'un des éléments de base du reclassement et de la rééducation des prostituées se trouve certainement dans la possibilité offerte à ces femmes de vivre avec un salaire honnêtement gagné, mais de vivre décemment. Or, comment voulez-vous qu'elles fassent «le saut» lorsque l'usine leur propose des salaires dérisoires? L'honnêteté ne paie pas, disent-elles avec raison.

Impossible de passer sous silence et de vouloir ignorer la somme d'efforts qui leur est demandé; impossible non plus de taire la magnifique endurance de cette équipe de mères de famille qui s'astreint à une présence quotidienne de sept heures par jour à l'atelier avec tout ce que cela représente de problèmes à affronter (indépendamment de ceux de son propre foyer); laissons parler les chiffres: en quatre années, l'atelier a vendu pour 133.000 fr. de marchandises et versé pour 74.000 fr. de salaires, sans capital de départ...

Les expériences de La Bienvenue et du Paradis, à Paris, œuvres de Mlle Tzaut, mériteraient à elles seules tout un article. Elles furent réunies avec une sobriété émouvante par Mlle Kilchenmann, stagiaire chez Mlle Tzaut pendant six mois.

Notre respect et notre admiration sont sans borne devant l'œuvre accomplie par ces femmes d'élite. Quelques mots la résumant: foi, intelligence créatrice, patience et charité, la vraie, celle de I Corinthiens XIII...

Elisabeth Natal

Nous remettons à plus tard le compte-rendu de la conférence Jeunesse à la dérive par M. Uldry.